

RAPPORT DE SYNTHESE

Affaire suivie par : David PEREIRA

Commission concernée :
« Finances »

**OBJET : Budget Primitif Ville –
exercice 2018**

Le budget primitif proposé pour 2018 fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 15 février 2018.

L'équilibre financier global du budget primitif 2018 se décompose de la façon suivante :

| | BP 2018 |
|----------------------------------|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| DEPENSES | 33 894 795 € |
| RECETTES | 33 894 795 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | 12 203 408 € |
| RECETTES | 12 203 408 € |
| TOTAL BUDGET | 46 098 203 € |

(Y compris opérations d'ordre)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2018, à 33 771 295 €.

I-1 – Impôts et taxes

Les **impôts et taxes** s'établissent à **23 141 821 €** au budget primitif 2018 (contre 22 669 493 € en 2017), ils augmentent de +2,1 % de BP à BP. Le produit de ces recettes représente 69 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Le produit de la **fiscalité directe locale** (taxe d'habitation et taxes foncières) attendu pour l'exercice 2018 s'élève à **15 920 387 €** (calculé à partir des bases fiscales notifiées pour 2018).

Conformément à ses engagements et comme les années passées, la municipalité propose de maintenir ses taux d'imposition pour 2018 au même niveau que 2014.

Le produit de l'**Attribution de Compensation** (AC) versé par la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération s'établit à **4 698 632 €**.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC), également versée par l'EPCI, est estimée à **482 947 €** pour 2018.

Le **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France** (FSRIF) a été systématiquement renforcé depuis sa création (210 M€ en 2012 et 330 M€ en 2018). Les critères d'attribution de ce fonds étant inchangés, la commune devrait continuer à bénéficier de ce fonds en 2018, le même montant que celui perçu en 2017 a été reconduit (**563 219 €**).

Les **autres impôts et taxes** sont composés essentiellement de la taxe sur l'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le volume financier de ces recettes à percevoir en 2018 (environ **1,5 M€**) devrait être identique à celui de 2017.

I-2 – Dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations représentent 16 % des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2018, soit **5 487 299 €** (contre 5 647 076 € au BP2017).

La **dotation forfaitaire** n'enregistre pas de baisse en 2018 au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Néanmoins, la dotation forfaitaire 2018 devrait s'élever à 2,15 M€ alors qu'elle s'élevait à 4 millions d'euros en 2013. A l'échelle du mandat cela représente un « manque à gagner » cumulé de près de 9,5 M€.

La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) prévue au budget primitif 2018 est maintenue au même niveau que 2017, soit **269 168 €**.

Les **compensations fiscales** (taxe d'habitation, taxes foncières) sont estimées à **449 531 €** au budget 2018.

Les **autres financeurs** (Etat, Région, Département, CAF, CNC, DRAC, ...) contribuent à hauteur de **2 615 790 €** aux participations pour 2018 (contre 2 770 596 € au BP2017). La baisse s'explique principalement par le fonds d'amorçage qui ne sera plus versé en cas d'un retour à la semaine d'école à 4 jours (160 K€/an).

I – 3 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les **produits des services** proviennent essentiellement de la facturation des services proposés aux usagers. Ces produits sont estimés à **3 942 984 €** en 2018 et représentent 12 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Les tarifs devraient connaître à la rentrée scolaire une évolution de l'ordre de + 2% en moyenne compte tenu de l'augmentation des charges liées à l'inflation et aux cotisations sociales (hormis les secteurs préservés comme la culture).

Le retour de la semaine d'école à 4 jours aura un impact sur les recettes de l'année 2018 par rapport aux prévisions 2017, les recettes issues de la restauration devraient diminuer de l'ordre de 190 K€ en 2018.

Enfin, le budget 2018 enregistre un remboursement de l'agglomération CdEA de près de 700 K€ relatif aux travaux d'extension du réseau électrique (AMAZON).

I – 4 - Autres produits de gestion courante

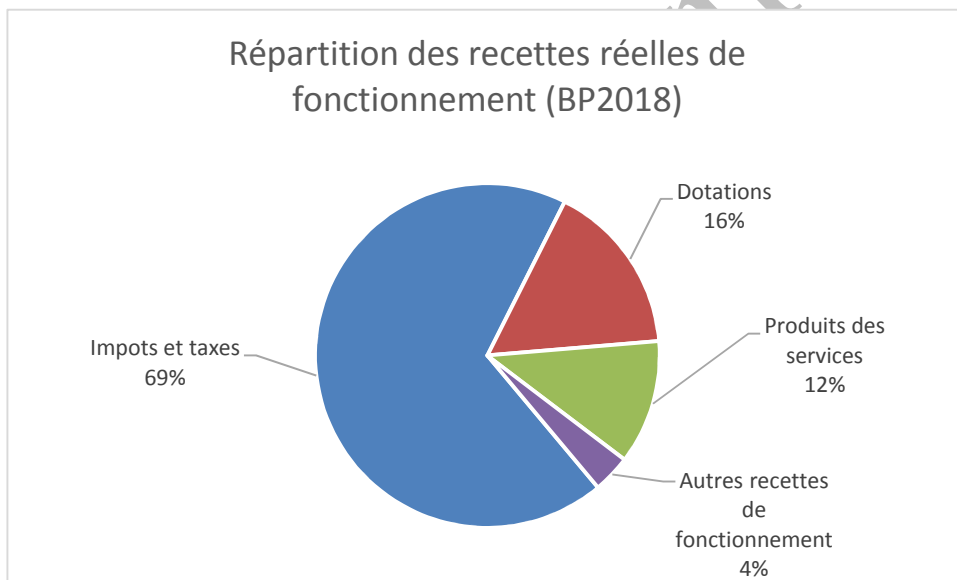
Les **autres produits de gestion courante** sont estimés à **236 391 €** pour 2018. Ces recettes sont principalement issues des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des baux à construction.

I – 5 – Atténuations de charges

Les crédits inscrits au chapitre « **atténuations de charges** » sont estimés à **460 000 €**. Il s'agit essentiellement des remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel et d'un remboursement exceptionnel de l'IRCANTEC d'environ 110 000 € pour un trop versé.

I – 6 – Produits exceptionnels

Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **502 800 €**, il s'agit principalement du versement du solde de pré-clôture de la ZAC Maison Neuve à hauteur de 500 000 € (et 500 000 € supplémentaires à prévoir sur 2019).



II – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2018, à 29 782 849 €.

II – 1 - Charges de personnel

Les **charges de personnel** s'établissent à **19 967 926 €** au budget primitif 2018 (contre 19 622 252 € en 2017), elles évoluent de +1,8 % de BP à BP. Ces charges représentent 67 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Cette évolution sur l'année 2018 tient compte à la fois de l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité), de l'augmentation des taux de cotisation et du SMIC, de la compensation de la hausse de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018 et de la cotisation nouvelle au chômage à compter du 1^{er} mars 2018.

II – 2 - Charges à caractère général

Dans le cadre du travail préparatoire à l'élaboration du budget 2018, et ce pour la 4^{ème} année consécutive, une note de cadrage a fixé à l'ensemble des services, un objectif global de réduction de **1 à 3 %** de leurs charges à caractère général à périmètre constant. L'objectif fixé pour l'année 2018 a été pratiquement atteint avec une diminution de **0,85 %** par rapport aux crédits ouverts en 2017.

Il convient de préciser que les crédits en faveur de la **jeunesse** n'ont pas été concernés par l'objectif de réduction et que les crédits en faveur de la **propreté** et de la **police municipale** ont fait l'objet d'une augmentation.

Les charges à caractère général s'élèvent à **7 540 648 €** sur le budget 2018 et représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement.

II – 3 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont estimées pour le budget primitif 2018 à **1 564 275 €**, elles représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'enveloppe des subventions aux associations proposée au budget 2018 est reconduite à l'identique par rapport à l'année 2017, soit un montant total de 654 K€. Cette enveloppe comprend les subventions pour l'aide au fonctionnement (392 000 €), auxquelles s'ajoutent les subventions relatives à l'encadrement (233 930 €) et de haut niveau (28 000 €).

Les subventions prévisionnelles pour 2018 à verser aux budgets annexes et établissements communaux sont de :

- 13 500 € pour la Caisse des Ecoles
- 198 000 € pour le CCAS
- 238 000 € pour le budget annexe de la régie des transports

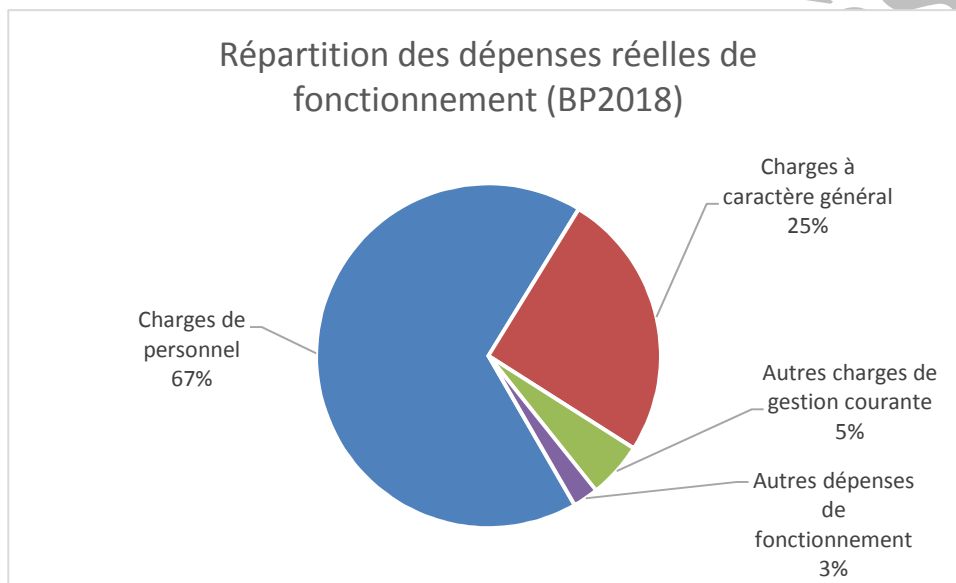
II – 4 - Charges financières

Les charges financières sont estimées pour l'année 2018 à **583 000 €** contre 744 000 € au BP 2017.

Ces crédits budgétaires seront potentiellement à ajuster en 2018, en fonction du volume d'emprunts contractés et de l'évolution des taux d'intérêts.

II – 5 - Charges exceptionnelles

La provision pour charges exceptionnelles est stable à hauteur de **127 000 €**. Cette inscription budgétaire comprend le paiement des intérêts moratoires, les annulations de titres et le règlement des contentieux.



III - Solde de la section de fonctionnement

Après prise en compte des mouvements d'ordre en dépenses, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'élève à **2 682 946 €** (contre 2 381 834 € au BP 2017).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 894 795 € (y compris les opérations d'ordre).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV – Les recettes d'investissement

IV – 1 - L'autofinancement

L'autofinancement constitue une ressource propre qui permet de financer la section d'investissement autrement que par l'emprunt et les recettes d'équipement. Il s'élève pour l'année 2018 à **2 682 946 €**.

IV – 2 - Dotations

Les dotations figurant au chapitre 10 « **dotations, fonds divers et réserves** » sont composées du FCTVA (estimé à **938 000 €**) et de la taxe d'aménagement (estimée à **100 000 €**).

IV – 3 - Subventions

Les subventions d'investissement ont été évaluées à **1 443 532 €** et correspondent essentiellement à des subventions notifiées et à percevoir sur l'année 2018 ainsi qu'à la participation de la SORGEM aux équipements publics sur Clause Bois Badeau - Sorbiers à hauteur de 1 M€.

IV – 4 - Le recours à l'emprunt

L'emprunt inscrit au budget 2018 est estimé à **4 795 296 €**, il s'agit d'un emprunt d'équilibre destiné à financer les travaux d'investissement. Sa mobilisation dépendra du taux de réalisation des travaux d'investissement et des financements perçus.

A l'issue de cet exercice budgétaire, la dette de la Ville devrait ainsi s'élever à **28 315 420 €** (contre 26 327 124 € au 1^{er} janvier 2018).

V – Les dépenses d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement s’élèvent à **11 779 908 €**.

V – 1 - Le remboursement du capital de la dette

Les crédits inscrits sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprennent essentiellement le remboursement en capital de la dette qui s’élève à **2 807 000 €**.

V – 2 - Les dépenses d’équipement

Les dépenses récurrentes :

Il s’agit des dépenses relatives à l’entretien forfaitaire et à l’investissement récurrent, représentant un volume de 2,9 millions d’euros en 2018. Les crédits prévus au bloc 1 permettent d’entretenir le patrimoine de la commune (bâtiments sportifs, scolaires,...), de renouveler le parc automobile, d’adapter les bâtiments afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, de remplacer les menuiseries extérieures dans les écoles, de réhabiliter et d’isoler les toitures, etc...

Les opérations d’investissement :

Ces investissements sont budgétés à hauteur de 6,0 millions d’euros pour l’année 2018.

Scolaire et périscolaire

| | <u>2018</u> | <u>Coût total estimé</u> |
|--|--------------------|---------------------------------|
| ○ Etude nouveau GS et centre de loisirs à CBB | 326 K€ | - |
| ○ Réfection cour d’école Auriol | 200 K€ | - |
| ○ Réhabilitation office et laverie Langevin – Wallon | 100 K€ | - |
| ○ Climatisation centre de loisirs | 85 K€ | - |

Culture

| | | |
|---|--------|--------|
| ○ Restauration intérieure Eglise Saint-Pierre | 279 K€ | 835 K€ |
| ○ Réhabilitation école de musique | 182 K€ | - |

Aménagement et urbanisme

| | | |
|--|--------|---|
| ○ Provisions foncières | 400 K€ | - |
| ○ Réfection tunnel piéton gare | 100 K€ | - |
| ○ Etude circulation et stationnement | 80 K€ | - |
| ○ Autres (PLU, enquête publique, etc...) | 87 K€ | - |

Sports, loisirs et jeunesse

| | | |
|-----------------------------|--------|--------|
| ○ Création Skate parc | 40 K€ | 300 K€ |
| ○ Réalisation gymnase à CBB | 136 K€ | 4,9 M€ |

Sécurité

| | | |
|---------------------------------------|--------|--------|
| ○ Vidéo-protection (reste à réaliser) | 920 K€ | 1,0 M€ |
|---------------------------------------|--------|--------|

Patrimoine de la commune

| | | |
|--|--------|--------|
| ○ Aménagement Pavillon des Sorbiers <i>Sous-sol + étage partiel</i> | 52 K€ | 310 K€ |
| ○ Restructuration du hall de la mairie | 250 K€ | 535 K€ |
| ○ Réhabilitation de l'ancien CFA <i>Pour information, coût du foncier : 1,83 M€</i> | 3,0 M€ | 5,5 M€ |
| ○ Démolition ferme la Fontaine <i>Et aménagement de jardins familiaux</i> | 178 K€ | 362 K€ |
| ○ Réhabilitation Croix-Louis | 55 K€ | 800 K€ |

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 203 408 €
(y compris les opérations d'ordre).**

Conformément à l'article L1612-4 du CGCT, les règles financières et comptables d'équilibres budgétaires réelles sont respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.